



Revenu suite licenciement économique

Par Ingridb8

Bonjour,

Je suis salarié depuis 6 ans dans la même entreprise. En Septembre 2021 m'est proposé une augmentation de mon nombre d'heure travaillée ainsi que mon salaire. De ce fait il est signé entre mon employeur et moi même un avenant à mon contrat. A ce jour je me rend compte que suite à cette signature mon taux horaire de base a baissé. J'ai signé sans avoir lu l'avenant faisant entièrement confiance à mon employeur. les heures que j'effectue en plus c'est à dire de 35h à 42h sont comptés comme majorés à 25% sur mon bulletin de salaire. Puis en suivant une ligne nommée sous total salaire de base avec ce que je perçois en brut chaque mois. L'entreprise va mal et un licenciement économique pointe actuellement son nez. Ma question est donc, qu'elle montant pour calculer ce que je percevrai suite à ce licenciement sera prise en compte ? Avec ou sans mes heures supplémentaires ? Sachant qu'elle sont actées par avenant signé.

Merci à vous